

Masques à usage non sanitaire (UNS) – Cahier des charges – Masque de catégorie 2

CONTENU

Note préalable.....	2
Définition	2
Spécifications techniques	2
Conception du masque	2
Forme - Taille.....	2
Matériau.....	2
Tests	2
Conditions d’entretien	3
Etiquetage du masque.....	3
Notice d’utilisation	3
Emballage.....	4
Emballage primaire	4
Emballage secondaire.....	4
Traçabilité de la production.....	4
Références de masques.....	4
Journal de production	5
Prélèvement d’échantillons et archivage des masques	5
Annexes.....	6
Annexe 1	6
Annexe 2	6
Annexe 3	6
Annexe 4	7

Note préalable

Ce cahier des charges est à destination des professionnels désirant produire de manière commerciale des masques en tissu à Usage Non Sanitaire (UNS) de catégorie 2.

Il peut être sujet à révision.

Définition

Le masque à Usage Non Sanitaire de catégorie 2 « UNS 1 » est un masque à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques.

Spécifications techniques

Conception du masque

Forme - Taille

La forme du masque, sa taille et par extension les patrons utilisés pour sa conception, devront être en conformité avec les modèles présentés dans la norme AFNOR SPEC S76-001 (annexe 1 et annexe 2) :

- Masque type « Bec de Canard »
- Masque à plis

A défaut d'élastiques et de brides en tissus comme présentés dans la norme AFNOR SPEC S76-001, le masque à plis peut bénéficier en guise d'attaches de 4 liens réalisés en bandes de tissu doublé, d'une longueur de 35 cm fixés au 4 coins du masque.

Matériau

Les matériaux textiles utilisés pour la conception du masque, ainsi que leur assemblage entre eux devront être en conformité avec les assemblages et tissus testés par l'IFTH, et reconnus conformes pour la catégorie 2 (annexe 3).

Tests

Le fabricant devra réaliser pour chaque modèle de masque, ainsi qu'à chaque changement de lot de matière principale un test au porter de 4h et en garder la traçabilité (archivage d'un compte rendu de test).

D'autres tests pourront être demandés.

Conditions d'entretien

Le cycle de d'entretien complet suivant doit être réalisé consécutivement dans sa totalité, afin de garantir une élimination des virus du type SARS-CoV-2, mais également d'autres microorganismes potentiellement pathogènes :

- Lavage en machine avec lessive adaptée au tissu dont le cycle comprendra au minimum un plateau de 30 minutes à 60°C
- Un séchage mécanique
- Un repassage à une température de 120/130°C

Le masque doit pouvoir conserver ses performances après un minimum de 5 cycles d'entretien.

Étiquetage du masque

Afin d'identifier le masque, une étiquette devra être cousue avec le masque. L'étiquette de tissu devra être cousue dans un des plis face interne du masque.

A défaut d'une étiquette, un marquage peut être réalisé sur le masque : impression, broderie ou toute autre technique compatible. Le marquage devra être réalisé de manière à ne pas impacter les performances du masque.

L'étiquetage ou marquage du masque doit permettre d'identifier les masques, en comportant les informations suivantes :

- Type de masque : **UNS 2**
 - o La visibilité de cette information devra être supérieure aux suivantes (texte en gras, taille de police d'écriture plus grande ...)
- Nom du fabricant
- Référence du masque, ou nom commercial

IMPORTANT : L'étiquetage ou le marquage sur le masque doit rester visible après les cycles d'entretien.

Notice d'utilisation

Une notice d'utilisation doit accompagner la mise sur le marché du produit. Cette notice accompagne le plus petit conditionnement commercial du produit.

Elle doit être au minimum au format A6

Une liste des éléments à faire figurer sur cette notice est donnée en annexe (annexe 4)

Emballage

Emballage primaire

Les masques doivent être emballés de préférence de manière unitaire dans un emballage plastique.

L'emballage primaire doit contenir la notice d'utilisation du produit.

L'emballage primaire doit être étiqueté de la manière suivante :

- Nom du fabricant et adresse postale
- Référence du masque, ou nom commercial
- La mention « **MASQUE UNS 2** »
 - o La visibilité de cette information devra être supérieure aux suivantes (texte en gras, taille de police d'écriture plus grande ...)
- Le numéro de lot
- Si plus d'un masque par emballage : le nombre d'unités contenues dans l'emballage primaire

Emballage secondaire

Les masques présentés en emballage primaires peuvent être rassemblés en emballage secondaire.

L'emballage doit bénéficier d'un étiquetage / marquage mentionnant :

- Nom du fabricant et adresse postale
- Référence du masque, ou nom commercial
- La mention « **MASQUE UNS 2** »
- Le numéro de lot

Traçabilité de la production

Références de masques

Une référence de masque correspond au choix :

- D'une forme de masque donnée (soit « bec de canard », soit plis)
- D'un assemblage de matériau donné
- D'un nom de référence, ou nom commercial

Par exemple : Référence « R2 » = masque forme « bec de canard », par assemblage de 2 épaisseurs de coton 115g/m² – ou – Marque « Barimasque 2 » = masque à plis fabriqué par assemblage de tissu 100% coton – ouatine non tissé

Les différentes références de masques produits devront être notées dans un document, avec le détail de leur composition.

Les variations de couleur de textile, de motifs ne donnent pas nécessairement lieu à la création d'une nouvelle référence, tant que la forme et l'assemblage de matériau ne change pas.

Par exemple : Les masques de la référence R2 sont des masques forme « bec de canard » par assemblage de deux épaisseurs de coton 115g/m² de couleur bleue, verte, rose, à motif de fleurs, etc ...

Journal de production

Pour chaque référence de masque produite, une traçabilité de la production devra être tenue (au format papier ou informatique) sous forme de journal de production.

Le journal de production devra comprendre, au minimum :

- Un numéro de lot (à retranscrire sur les emballages)
- La date de fabrication
- Le nombre d'unités produites

Des mentions supplémentaires internes peuvent y être rajoutées (ex : contrôleur, date et heure de contrôle, couleur ...)

Prélèvement d'échantillons et archivage des masques

Le fabricant devra garder des échantillons de masques prélevés en adéquation avec la quantité produite. Les échantillons devront être placés dans un emballage avec mention de la référence du masque (ou nom commercial) et le numéro de lot produit.

Effectif du lot	Nombre de masques à prélever
Jusqu'à 500 masques par lot	1
De 501 à 3200 masques par lot	2
De 3201 à 10 000 masques par lot	3
De 10 001 à 35 000 masques par lot	5
De 35 001 à 150 000 masques par lot	8
De 150 001 à 500 000 masques par lot	13

Annexes

Annexe 1

Cf. AFNOR SPEC S76-001 du 27 mars 2020 – Chapitre 8

Annexe 2

Cf. AFNOR SPEC S76-001 du 27 mars 2020 – Annexe C (Patrons)

Annexe 3

Cf. base de données matières suite évaluation pour MASQUE USAGE NON SANITAIRE –
01/04/2020

Annexe 4

Modèle de notice (entre crochets les informations à modifier) :

NOTICE D'UTILISATION

[LOGO]

[NOM DU FABRIQUANT] [ADRESSE POSTALE]

[REFERENCE DU PRODUIT / NOM COMMERCIAL]

MASQUE UNS 2 – COVID-19

Domaine d'utilisation : Ce masque est destiné au milieu professionnel et est exclusivement réservé à des Usages Non Sanitaires (UNS). Il est destiné à prévenir des projections de gouttelettes. L'utilisation de ce masque s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières. Ce masque à visée collective est destiné à protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques dans le cadre de leur activité professionnelle. Ce masque est porté par des personnes ayant **des contacts professionnels occasionnels avec d'autres collègues** (entreprise, service, bureau), il est également porté en présence d'individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie. Il n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients.

Utilisation : Le temps du port du masque est limité à 4 heures. Test au porter réalisé par nos soins.

Recommandations de manipulation des masques :

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydro-alcoolique ;
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux au visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Lorsque l'on porte le masque : éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ;
- Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydro-alcoolique ;
- Si besoin de boire ou manger, changer de masque ;
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque ;
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le placer immédiatement dans un sac prévu à cet usage destiné au nettoyage (ou dans une poubelle fermée si le masque est usé) ; se laver les mains à l'eau et au savon ou à défaut, avec un produit hydro-alcoolique.

Entretien du masque : Après utilisation, le masque doit être isolé pour être jeté ou pour être lavé. Il est recommandé d'isoler le masque dans un sac plastique à jeter après usage ou dans un sac réutilisable à laver. Dans le cas du sac réutilisable, masque et sac peuvent être lavés ensemble, et dans ce cas, sortir le masque du sac.

Méthode de lavage : Lavage en machine avec programme à 60°C (pendant 30 minutes minimum si possible). Séchage au sèche-linge électrique si possible. Ce masque a été conçu pour être réutilisé et lavé [NOMBRE DE LAVAGES POSSIBLES] fois. Repassage possible [OUI/NON]

Composition de la matière principale : [COMPOSITION ET DETAIL ASSEMBLAGE]

Stockage : Les masques non utilisés sont à stocker dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Titre :

Destinataires :

Version :

Date de version :

Numéro de référence DASS NC :

Le directeur des Affaires Sanitaires et Sociales
de la Nouvelle-Calédonie

Jean Alain COURSE